

SVMS Bulletin

Société Vaudoise des Maîtres Secondaires Membre de la Fédération Syndicale SUD

Bulletin SVMS N° 2 SEPTEMBRE 2018

RENTRÉE

A l'occasion de la rentrée, la SVMS a publié à l'intention de la presse quelques considérations, que vous retrouverez sur le site. Il y est notamment question d'éthique et cultures religieuses, de devoirs, de l'enseignement du grec, du financement des activités parascolaires et de (l'absence de) démocratie dans les conférences des maîtres. Lisez-nous et diffusez ce bulletin et nos écrits auprès de vos collèques!

À VOTRE AGENDA!

Rejoignez la manifestation nationale pour l'égalité salariale à Berne le 22 septembre à 13h30, à l'appel des syndicats de l'USS. Certes, l'Etat de Vaud est moins concerné, mais nous devons êtes solidaires de toutes les femmes qui, dans beaucoup de secteurs, luttent encore pour cette revendication cardinale. Le comité vous appelle

ensuite à participer à

l'Assemblée générale de SUD, le mercredi 26 septembre à 18h30, au Cazard à Lausanne. A l'ordre du jour, outre les points statutaires, des informations et débats autour de la stratégie, des luttes et mobilisations de la Fédération. Nous débattrons notamment de la grève des femmes, des retraites, des droits et défenses individuelles et collectives, des assistant-e-s à l'intégration, des CMS, des institutions sociales, du projet d'école de C. Amarelle. Ce sera l'occasion pour nous, enseignant-e-s, de parler avec tous les autres collèques des métiers du secteur public et parapublic.

Les délégué-e-s sont ensuite cordialement invitée-s au Conseil des délégué-e-s de la SVMS, le jeudi 8 novembre à 18h, dans les nouveaux locaux de SUD et des organisations fédérées, au 2e étage de la Maison du peuple à Lausanne. Les membres intéressée-s peuvent participer. Un repas est offert à l'issue du conseil (inscription obligatoire). L'ordre du jour suivra bientôt sur le site.

Notez enfin l'Assemblée générale de la SVMS, qui se tiendra le mercredi 30 janvier 2019, dans les salles de réunions rénovées de la Maison du peuple.

BENCHMARKONS ET VIVONS HEUREUX!

Lors de la conférence de presse de la rentrée, Madame Cesla Amarelle, Cheffe du DFJC, a fait le tour des projets de son département.

De nombreux sujets ont été abordés, et nous invitons chacun-e à prendre connaissance des documents publiés sur le site du département.

Le compte-rendu de ce moment s'est concentré sur l'interdiction du téléphone portable à l'école, mesure utile (et d'ailleurs déjà largement appliquée), mais qui n'est qu'une partie très réduite du projet « numérique », sur lequel nous souhaitons revenir ici, ainsi que sur la valoriBulletin SVMS N° 2 SEPTEMBRE 2018

sation de la formation professionnelle.

Il faut admettre l'habileté avec laquelle le numérique est amené.

La carte de l'association avec l'EPFL, l'UNIL et la la HEP cherche à assurer du caractère public du projet, qui n'apparaît donc pas comme un cheval de Troie des multinationales du secteur. Cela étant, il faudra du matériel pour travailler et celui-ci sera fourni par des fabricants, qui n'appartiennent pas au domaine public.

L'implantation initiale du projet au cycle 1 permet très adroitement d'éviter d'affronter le problème de la grille horaire, suffisamment souple en début de scolarité pour absorber de nouveaux éléments. Il faudra pourtant bien traiter ce problème pour les cycles suivants, ainsi que pour le post-obligatoire, où la question se posera très vite puisque l'informatique sera obligatoire en classe de maturité dès la rentrée 2022. Or, il n'y a que très peu, ou pas du tout de place dans la grille (34 à 37 périodes en 1ère année, 33,5 à 37,5 en 2ème et 33 à 35,5 en 3ème).

Enfin, les premiers exemples de travail en classe ont été présentés en insistant sur des activités déconnectées, comme un jeu de rôle pour représenter les commandes numériques. Cela permet au département d'écarter l'accusation de vouloir mettre des écrans partout.

Tout cela est très séduisant, si on y ajoute encore la prohibition des téléphones portables pendant l'entier du temps scolaire, récréation comprise. Cette mesure répond tant à la demande des professionnel-le-s que de nombreux parents. Elle ne risque donc pas l'impopularité.

Cela dit, tout n'est pas réglé. Quand la question de la grille horaire viendra au cycle 2 et au cycle 3, le débat sera sensible pour déterminer quelles branches devront laisser de la place ou héberger le numérique.

Quant à l'approche critique de ce qu'est et représente le numérique, on ne voit rien venir.

L'apparent affranchissement par rapport aux multinationales du secteur est séduisant, mais il peine à convaincre.

En effet, en l'espace de quelques minutes, durant la conférence de presse, on est passé du numérique (apparemment) intégralement public à une approche de la valorisation de la formation professionnelle largement au service des entreprises, à faire pâlir d'envie Monsieur Johann Schneider-Amman.

En bref, Vaud a honte d'un nombre d'apprentis qui serait trop faible en regard des formations scolaires du gymnase. Il manquerait de commissaires professionnels et la formation serait une charge trop importante pour les entreprises.

En ligne de mire, le divin benchmark. A l'heure actuelle, le taux de certification du degré secondaire II des jeunes vaudois est de 84,8% (contre 90,9% en moyenne suisse). L'objectif (le benchmark) fixé par la Confédération est de 95%.

Fort bien. Pour notre part, nous soutenons l'élévation du niveau de formation. L'ennui, c'est que tous les moyens semblent bons pour y arriver, sans trop se préoccuper du droit réel à la formation, des aspirations profondes des jeunes et des besoins sociaux réels de la population.

Si l'élévation du taux de certification ne passe que par des attestations de formations professionnelles (en dessous du CFC), tout en allégeant la Bulletin SVMS N° 2 SEPTEMBRE 2018

charge de la formation pour les entreprises, le benchmark sera atteint, mais à quel prix.

Les entreprises engagent les apprenti-e-s toujours plus âgé-e-s (plus de 18 ans en moyenne). Le département, qui sous-entend qu'il y aurait de trop nombreux jeunes au gymnase, vient ensuite articuler l'idée d'une formation duale qui débuterait par une phase d'école à plein temps pendant deux ans! Cherchez l'erreur.

La vérité, c'est que les conditions de travail à la sortie des apprentissages sont indignes. Elles doivent être considérablement améliorées.

Les besoins sociaux nécessitent un effort public de formation dans des secteurs où le niveau de formation est relativement élevé (santé, social, par exemple).

Il ne suffit pas de dire que le CFC est le sésame par excellence pour poursuivre un parcours de formation, il faut effectivement développer des filières qui permettent réellement d'élever le niveau de formation des jeunes.

S'ils et elles choisissent aujourd'hui le gymnase, c'est d'abord parce que cela permet d'accéder à des formations professionnelles subséquentes, à un âge où il est possible d'accéder aux ES, HES ou d'entrer en apprentissage. C'est d'ailleurs essentiellement les maturités professionnelles et spécialisées qui connaissent l'essentiel de la croissance des gymnases.

De notre point de vue, il faut développer des filières de formation professionnelle en école pour la tranche d'âge 15-18 ans, au gymnase, mais pas seulement. Il s'agit par exemple d'ouvrir des filières dans les écoles professionnelles avec une part importante de culture générale et polytechnique, conduisant à des qualifications professionnelles généralistes ouvrant ensuite à des apprentissages spécialisés ou à des formations professionnelles supérieures. Pour cela, il faut une politique de constructions d'envergure au degré secondaire II, largement au-delà de l'extension « sparadrap » de Burier.

MOINS DE CADRE (GÉ-NÉRAL DE L'ÉVALUA-TION)

La SVMS est favorable à l'allègement du CGE. Au fond, la seule partie véritablement nécessaire est celle indiquant les seuils

requis pour le changement de niveau, de voie, ainsi que pour la promotion. Pour le reste, la LEO et son règlement sont suffisamment explicites et ne nécessitent pas de longs commentaires exégétiques.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DANS LES LANGUES ÉTRAN-GÈRES

Toujours en matière d'évaluation, la SVMS considère que la LEO, son règlement, le CGE et le PER doivent être les seuls textes de référence pour les enseignant-e-s. Ils sont déjà assez nombreux.

La SVMS a fait savoir à la Direction pédagogique qu'elle s'opposait à l'édition de toute recommandation supplémentaire concernant l'évaluation des langues (contenu des travaux significatifs et assimilés, précision du nombre d'évaluation par compétence, etc.) Les enseignant-e-s sont des professionnel-le-s à même de mettre en oeuvre le plan d'études dans le respect des normes légales. Il n'est pas besoin de leur « préciser » comment travailler.

Bulletin SVMS N° 2 SEPTEMBRE 2018

ADHÉRER À LA SVMS, C'EST...

- → Rejoindre les 900 enseignant·e·s actifs·ves membres de l'organisation dans le secondaire l et ll pour promouvoir la qualité de l'école vaudoise et des conditions de travail des maître·sse·s
- → Agir collectivement avec les milliers de membres de la Fédération syndicale SUD pour un service public de qualité pour les usager·e·s et l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs public et parapublic
- → Participer aux assemblées pour prendre position sur les orientations de l'école vaudoise
- → Recevoir de l'information par l'intermédiaire du bulletin édité quatre fois par an et par l'intermédiaire des délégué·e·s SVMS dans les établissements. La liste des délégué-e-s est sur notre site Internet.
- Bénéficier d'une aide en cas de conflit avec l'employeur ou

- pour toute question liée aux rapports de travail. Pour la défense professionnelle, syndicale et juridique, contactez le secrétariat par téléphone au 021 616 19 93, par mail à info@svms.ch ou directement sur notre site Internet et vous serez orientés vers la personne la plus à même de vous répondre.
- → ... Garantir nos conditions de vie en cas d'arrêt de travail de longue durée avec la mutuelle perte de gain Pro Salario. L'employeur public garantit un an de droit au salaire en cas d'incapacité de travail, plus trois mois à 80%. Au-delà, l'assurance invalidité prend le relais. Pour garantir le droit au salaire à hauteur de 90%. la SVMS a créé l'assurance mutuelle Pro Salario. L'affiliation à cette mutuelle demande une très modeste contribution en regard des offres du marché. Plus d'information sur notre site Internet.
- → Avoir une assurance RC professionnelle qui couvre les membres SVMS contre le risque

- de dommages occasionnés à du matériel professionnel.
- Soutenir ou rejoindre le comité, actuellement composé de: Gilles Pierrehumbert, président, Philippe Wittwer, trésorier, Sylvie Guex et Myriam Fijani-Araghi, membres.
- ... Disposer des services d'un secrétariat dynamique et efficace auquel s'adresser préalablement pour toute question. Demandez Géraldine Malherbe, à la SVMS, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne
- ► Le tout pour une cotisation de Fr. 200.- par an qui couvre les frais de fonctionnement de la SVMS, la cotisation à la Fédération syndicale SUD (35.-), la protection juridique (15.-) et les 5.de contribution au fonds de lutte. Les nouveaux membres paient une contribution unique de 10.au fonds de prévoyance.
- → Inscrivez-vous sur le site Internet ou envoyez le bulletin ci-dessous.

Bulletin d'adhésion	
Nom:	Prénom:
Adresse:	NPA/localité:
N° tél.:	Courriel:
Ordre d'enseignement	
☐ secondaire I	□ OPTI
☐ gymnase	☐ professionnel
☐ primaire	☐ hautes écoles
Etablissement(s):	
Bulletin à envoyer à: SVMS	Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne